

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-990/SG/AE mettant à jour jusqu'au 31 mars 1972 la série des indices de prix et de salaires à prendre en compte pour l'application des clauses de variation de prix dans les marchés de construction et de travaux publics passés pour le compte du Territoire .

n° 72-990/SG/AE

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication  
26 juin 1972

Numéro JO  
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro  
10 juillet 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Les valeurs des indices de prix et de salaires à prendre en compte pour l'application des clauses de variation de prix dans les marchés de construction et de travaux publics passés pour le compte du Territoire sont ainsi fixées : 1° Valeurs des indices en 1971. (base 100: juillet 1968) 2° Valeurs des indices en 1972: (base 100: juillet 1968)